

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU 16 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le seize du mois de décembre à 18 H 30, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre – Président ;
 Messieurs et Madame FIEVEZ. CANART. DAYE. THIBAUT.
 VASTERSAEGHER.
 RENARD. Echevins ;
 Messieurs et Mesdames DE SMET. ROOBAERT. FERNANDEZ-CORRALES.
 DAVID. DECORT. SAUVAGE. PAUL. SMETS. GOREZ. BRANCART. DETRY,
 Conseillers Communaux.
 Mme Véronique MATON, Présidente du C.P.A.S
 M . Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absents et excusés : les Conseillers Schollaert, Bailleux et Corbisier

Les Conseillers Jeanmart, Rossay, Lechêne, Manzini, Lieds et Gailly entreront en cours de réunion.

A 18 H 32, l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1. CPAS

Budget de l'exercice 2009 – Approbation

Le budget en question est présenté, dans le détail, tant pour son service ordinaire que son service extraordinaire par Madame la Présidente du C.P.A.S. assistée de Madame Katia Messina, la Receveuse.

A l'issue de cette présentation, la parole est donnée aux Membres du Conseil qui le souhaitent.

Madame la Conseillère David : merci pour les informations.

J'ai vu quelques tableaux très intéressants.

- Par exemple celui qui nous apprend que la dotation communale ne représente plus que 13 % du budget de la Ville.
 En 2006, il représentait 13,5 %.
 Par rapport aux dépenses et aux recettes, j'ai quelques questions :
- pourquoi le fonds de l'Aide Sociale diminue -t-il de 16.000 € ?

Madame la Releveuse du C.P.A.S : nous mettons ce chiffre en fonction de celui que nous avons obtenu fin 2008.

Madame la Conseillère David : confirmez-vous l'augmentation de 50.000 € pour l'aide sociale (aide loyers et secours en espèce)

Madame la Présidente du C.P.A.S : oui

Madame la Conseillère David : par rapport à la Maison de Repos. Quel est l'impact global des travaux y compris le coût des modules ?
Si je vous demande cela, c'est parce que je suis certaine que la dette risque d'être fort salée en 2010 ?
Si j'ai bien vu, l'impact en 2009 est de 25.000 € pour les travaux et 7.000 € pour les modules.
En 2010, il faudra multiplier ces chiffres par 4 !.

Monsieur le Président : c'était cela ou ne pas faire les travaux.

Madame la Conseillère David : combien avez-vous d'article 61 (agents d'insertion).

Madame la Présidente du C.P.A.S : pour le moment, nous n'en avons pas.

Monsieur le Conseiller Gailly entre en séance.

Madame la Conseillère David : par rapport à la crèche : pourquoi avoir utilisé 15 points APE pour les petits Loups et 9 points pour les autres maisons communales de l'accueil et de l'enfance ?
Cela vous a obligé à engager des P.T.P.

Madame la Présidente du C.P.A.S : cela nous était imposé par l'O.N.E.

Madame la Conseillère David : en ce qui concerne les repas à domicile, nous constatons que vous avez augmenté ces derniers deux fois de suite.
Cela est regrettable.

Madame la Présidente du C.P.A.S : il n'y a que les tarifs les plus élevés qui ont été ajustés. Nous sommes encore largement compétitifs par rapport au secteur privé.

Madame la Conseillère David : cela doit rester un service social.
Tout cela fait que vos recettes de prestation augmentent de 50.000 € alors qu'il n'y a pas de nouveauté, alors que nous allons commencer les travaux et

que les bâtiments sont encore vétustes.

Madame la Présidente du C.P.A.S. : vous savez que le prix de l'énergie a augmenté, vous savez que le prix des aliments a augmenté, vous savez que le coût global de la vie a augmenté : nous ne pouvons pas faire autrement que d'augmenter le prix de la journée à la Maison de Repos.

Monsieur le Président : je vous rappelle que c'est à l'unanimité des Membres du C.P.A.S., y compris les gens de chez vous, que nous avons décidé de suivre l'indexation.

Madame la Conseillère David : pour les M.C.A.E., vous constaterez comme moi, un déficit important alors qu'elles sont pleines. Soyez vigilants.

Monsieur le Président : nous avons choisi de faire un service socialement acceptable pour les jeunes ménages de notre Ville.

Monsieur le Conseiller Lechêne entre en séance.

Madame la Conseillère David : je me demande comment vous allez faire pour redynamiser les titres service.

Vous savez comme moi que l'augmentation des chèques va passer de 7 à 7,5 € !

En ce qui concerne le service extraordinaire. En 2005 et en 2007, j'ai déjà eu l'occasion de leur dire auparavant, vous aviez 1.250.000 € de subsides pour le reconditionnement de la maison de repos.

Rien en 2008 et 2009, tout est à charge des finances du C.P.A.S et de la Ville.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir.

Monsieur le Conseiller Brancart : pourquoi le C.P.A.S a-t-il du conclure une association avec un juriste dans le cadre du service de médiation de la dette ?

Madame la Présidente : cela était nécessaire pour « redorer l'image de notre service » par rapport au juge des saisies.

Monsieur le Conseiller Brancart : les services de guidance énergétique sont-ils uniquement accessibles aux gens assistés par le C.P.A.S. ?

Madame la Présidente : non bien sûr, pour tous ceux qui le souhaitent.

Madame la Conseillère Roobaert : combien coûtent les repas à domicile ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : selon les revenus de la personne concernée, cela varie de 2,3 à 7 € par repas.

On passe alors au vote et les budgets du C.P.A.S sont votés par 17 voix pour des Conseillers Braine et P.S. et 3 absentions des Conseillers I.C.

2 FABRIQUES D'ÉGLISES DE L'ENTITE

A Budget 2009 –

Avis à émettre

L'Assemblée unanime émet un avis favorable sur tous les budgets des Fabriques d'Églises pour l'exercice 2009.

B Fabrique d'Église St Géry à Ronquières

Budget de l'exercice 2008 -Modification budgétaire n°1 – Avis à émettre

L'Assemblée unanime approuve la modification budgétaire précitée.

C Fabrique d'Église Ste Gertrude à Hennuyères

Budget de l'exercice 2008 – Modification budgétaire n° 2 – Avis à émettre

L'Assemblée unanime émet un avis favorable sur cette modification.

D Fabrique d'Église St Géry de Braine-le-Comte

Budget de l'exercice 2008 – Modification budgétaire n° 3 –

Avis à émettre

Là aussi, l'unanimité se fait pour émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n° 3.

2 BIS REGIE FONCIERE COMMUNALE

Budget de l'exercice 2009 – Approbation

Monsieur le Président signale qu'il parlera du budget de la Régie Foncière Communale en même temps que le budget de la Ville.

3 FINANCES COMMUNALES

A Budget de l'exercice 2009 –

- Liste des travaux extraordinaires
- Budget du service de la voirie
- Œuvres diverses et subsides

Approbations

Monsieur le Député-Bourgmestre, Président et Echevin des Finances, présente longuement le budget de l'exercice 2009.

Pendant cette présentation, les Conseillers Jeanmart, Lieds, Manzini et Rossay entrent en séance.

A l'issue de la présentation, la parole est donnée aux Conseillers Communaux qui le souhaitent :

Madame la Conseillère David : dommage qu'il n'y ait pas eu de réunion préalable de la Commission des Finances, même si ce budget tient la route. Ainsi, en matière de personnel, vous restez sous la barre des 50 % c'est bien.

Vous maintenez également la dette à moins de 15 % c'est bien également. Globalement, nous constatons également une bonne répartition entre les dépenses.

2 autres points positifs : les efforts réalisés au niveau des assurances et les châssis remplacés à la crèche .

J'ai une question au niveau de la dotation à la zone de Police.

En 2005 et en 2004, nous avons prévu de grosses dotations.

Ont-elles été épuisées ?

Sinon, a-t-on imaginé un système de restitution à la Ville ?

Monsieur le Président : depuis 2003, le chiffre brut est stable.

Cette stabilisation a été financée par les bonis des années antérieures.

(car nous avons finalement obtenus les comptes de la zone de Police).

Madame la Conseillère David : pour la voirie, cela augmente d'année en année : notre Echevin des Travaux est donc un homme heureux.

Pourquoi y a-t-il une augmentation de 11 % en matière d'éducation populaire et sports ?

Monsieur le Président : nous avons engagé 2 nouveaux éducateurs et 2 employés voient leur temps partiel augmenté : Carina Roelas passe de 4/5 à 5/5 et Elisabeth Pierret de 3/5 à 4/5 temps.

Madame la Conseillère David : je vois que pour les cours de néerlandais, vous avez prévu 76.000 €.

Combien y a-t-il de personnes engagées et travaillent-elles dans toutes les écoles ?

Monsieur l'Echevin Renard : nous avons engagé 3 équivalents temps plein.

En maternel, il s'agit d'une heure de prise de contact avec la langue. De 1^{ère} jusqu'en 4^{ème} primaires : c'est 2 ou 3 heures par semaine.

En 5^{ème} et 6^{ème} primaires 5 heures intégrées dans l'horaire.

Sans être réellement de l'immersion, nous pensons que c'est une excellente initiation à l'apprentissage de la langue.

Madame la Conseillère David : je le pense aussi.

Qu'en est-il du coût du nettoyage dans les écoles ?

Combien coûte I.S.S. par rapport au personnel communal antérieur ?

Madame l'Echevine Thibaut : un tableau sera présenté à un prochain Conseil Communal.

Madame la Conseillère David : au niveau des recettes, nous pensons que

vous avez augmenté un peu trop les sacs poubelles.

En ce qui concerne le service extraordinaire : je vois que vous avez pensé à remplacer une chaudière à l'Académie. Faites aussi attention à remplacer les vannes aux radiateurs.

Nous avons aussi vu que pour le football club de Ronquières, vous avez prévu des aménagements au terrain.

De quoi s'agit-il ?

Monsieur l'Echevin Daye : de la première phase de l'assèchement de ce terrain qui en a bien besoin.

Madame la Conseillère David : en ce qui concerne l'éclairage des terrains du Poseur ? Est-ce pour les terrains existants ?

Monsieur l'Echevin Daye : tous les terrains seront éclairés.

Madame la Conseillère David : en fonction de ces remarques positives, nous nous abstiendrons pour ce qui concerne le service ordinaire car nous trouvons qu'il y a une situation financière favorable et nous voterons oui pour le service extraordinaire car il y a beaucoup de bons projets.

Monsieur le Conseiller Manzini : j'ai quelques remarques à faire.

Par exemple : en ce qui concerne le nettoyage des bâtiments par des tiers, nous sommes comme les Conseillers I.C. nous attendons les chiffres avant de nous prononcer.

A ce propos, j'aimerais que vous nous fassiez savoir quels sont les produits utilisés ?

Monsieur l'Echevin Daye : notre Conseiller en Prévention a pris cette problématique à bras le corps avec son suppléant, ils nous font des rapports réguliers.

Je vous invite à venir les rencontrer pour voir les efforts accomplis en la matière.

Je lui demanderai de transmettre ses conclusions par mail.

Monsieur le Conseiller Manzini : il y a toujours une recette à l'ordinaire qui nous choque c'est d'une part la redevance pour l'enlèvement des déchets et encombrants.

Monsieur le Président : ce service est très très peu utilisé par nos concitoyens.

Monsieur le Conseiller Manzini : d'autre part, nous voudrions que les versages sauvages soient beaucoup plus sanctionnés.

Monsieur l'Echevin Daye : je peux vous dire que dans mes services, nous poursuivons systématiquement toutes les personnes qui font des dépôts

sauvages.

Nous avons maintenant des agents constatateurs communaux. Ils dressent systématiquement des procès-verbaux de ces constats qui sont envoyés au fonctionnaire sanctionnateur provincial pour le paiement d'amendes administratives.

Monsieur le Conseiller Manzini : en ce qui concerne l'éclairage du terrain du Poseur, s'agira-t-il de lampes à basse consommation.

Monsieur l'Echevin Daye : oui bien sûr.

Monsieur le Conseiller Manzini : en ce qui concerne les terrains de football de Ronquières, je crains hélas que vos efforts ne soient tardifs. Il n'y a plus d'équipe de jeunes !

Monsieur l'Echevin Daye : et pourtant la Ville a payé pour la délocalisation des entraînements à Marche-lez-Ecaussinnes . Les jeunes viennent également s'entraîner au hall de sport.

Nous aidons tant que nous pouvons ce club. Si il connaît des difficultés c'est en grande partie à cause de problèmes internes de personnes.

Monsieur le Conseiller Lieds : ce que le Conseiller Manzini a dit est vrai. Il est temps de mettre le turbo en 2009 pour aider le F.C. Ronquières.

Monsieur le Conseiller De Smet : en ce qui concerne les cours de néerlandais, pourquoi ne pas avoir choisi l'immersion ?

Monsieur l'Echevin Renard : beaucoup d'écoles qui se sont lancées dans l'aventure ont des difficultés énormes pour trouver des enseignants et surtout des remplaçants en cas de maladie.

Monsieur le Conseiller Brancart : qu'en est-il du plan de mobilité ?

Monsieur le Président : d'un point de vue budgétaire tous les problèmes sont résolus.

C'est promis, il va avancer en 2009.

On passe alors au vote et le service extraordinaire du budget 2009 est approuvé par 23 voix des Conseillers Braine P.S. et I.C. et 1 abstention du Conseiller Ecolo.

Le budget ordinaire est quant à lui approuvé par 19 voix pour des Conseillers Braine et 5 absentions des Conseillers I.C. et Ecolo.

Le même vote prévaut pour le budget de la Régie Foncière Communale.

B Emprunts communaux

Acquisition de matériels avec l'aide du Fédéral –
Acquisition d'une auto pompe semi lourde pour le service Incendie
Financement par emprunt – Vote

4 CIRCULATION ROUTIERE

A BN6 – Traversée de Braine-le-Comte – Création d'un passage pour piétons
Installation de 2 emplacements réservés au bus du TEC.
Projet d'arrêté ministériel – Avis à émettre.

L'Assemblée unanime approuve ce projet qui concerne les aménagements à proximité du nouveau magasin Lidl.

B Mesures diverses :

Le Conseil unanime approuve :

- La réservation d'emplacements de stationnements pour handicapés chemin des Dames, 109 et rue des Plantes, 17 ;
- L'interdiction de stationnement rue des Frères Dulait du côté impair entre la rue Neuve et le chemin du Pont ;
- L'interdiction de circulation aux véhicules de + de 10 tonnes rue de la Brasserie ;
- L'interdiction de stationnement sur une distance de 10 mètres rue de la Gare 119 ;
- L'extension de la limite d'agglomération à Hennuyères, chemin de la Sablière.

5 INVESTISSEMENTS

A Acquisition d'un logiciel et du matériel destiné aux contrôles de la zone bleue

Décision de principe – Fixation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Madame la Conseillère Roobaert : je n'étais pas pour.

Je n'ai pas changé d'avis.

C'est donc non par principe, d'autant que 25.000 € c'est horriblement cher.

Monsieur l'Echevin Jeanmart : j'ai déjà eu l'occasion de le dire cette question doit être revue dans la globalité du plan de la mobilité. Vous allez avoir des problèmes par ailleurs.

Monsieur le Président : ceci n'est qu'un volet de ce plan global de mobilité mais il peut se faire dès maintenant.

Vous savez que nous avons proposé de nouvelles places de parking avant de mettre en œuvre le respect de la zone bleue.

Sur un point, vous avez toutefois raison pour le printemps 2009, il faut

mettre en œuvre le 3^{ème} volet du plan communal de mobilité : le problème des cartes riverains.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : quant allez-vous avancer dans ce dossier ?

Monsieur l'Echevin Vastersaegher : je reçois Monsieur Tacheron la semaine prochaine.

Monsieur le Président : je vous promets que le plan de mobilité sera finalisé pour la fin février et que les cartes riverains seront prêtes fin mars.

Et l'Assemblée d'approuver l'acquisition du logiciel et du matériel destinés au contrôle de la zone bleue par 5 voix contre des Conseillers Ecolo et I.C. et 18 voix pour des Conseillers Braine et P.S.

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne faisait pas partie de l'ordre du jour de la présente réunion :

- B Acquisition d'armoires et vestiaires destinés au personnel du service des travaux.
Décision de principe – Fixation des conditions et choix du mode de passation du marché.
 L'Assemblée unanime approuve cette décision.

6 URBANISME

- A Projet de construction de 6 habitations au chemin de Feluy 139
Requête S.P.R.L. PROCEFA et S.A. LIBERTY
Aménagements de la voirie – Approbation
Monsieur le Président : je vous demande de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour de cette présente séance. Un large consensus s'est en effet dégagé à l'issue d'un débat qui a eu lieu récemment à la C.C.A.T.M. Cette Assemblée a émis un avis négatif sur ce projet. Le Conseil Communal marque son accord sur cette proposition de Monsieur le Président.
- B Projet de lotissement (4 lots dont 2 constructibles) avenue de la Houssière – Requête Savoie – Aménagement de la voirie – Approbation.
 L'Assemblée unanime approuve le projet en question.
- C Plan particulier d'aménagement n° 6 B1 dit « Champs du Moulin »
Décision de principe de révision
 Là aussi, l'unanimité se dessine sur le projet en question.

Les Conseillers Communaux approuvent également les 5 points suivants

7 PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION D’UNE EPREUVE DE PROMOTION

A LA FONCTION D’OUVRIER D1 POUR LE SERVICE PROPLETE PUBLIQUE

DECISION

8 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Assemblées Générales – Ordre du jour

Approbation

A de l’I.D.E.A le 17 décembre 2008

B d’IGRETEC, d’I.G.H et de l’I.P.F.H les 17 et 19 décembre 2008.

9 ACADEMIE DE MUSIQUE

Programme de cours de piano. Organisation de l’année scolaire 2008-2009.

9 BIS SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Création d’un S.I.P.P.T. commun pour la Ville, le C.P.A.S et le personnel enseignant

10 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008

Procès-verbal - Approbation.

Sa rédaction ne donnant lieu à aucune observation, le procès-verbal précité est adopté.

11 INFORMATIONS

Monsieur le Président donne alors à l’Assemblée :

- le texte de la convention signée le 17 novembre à Strasbourg dans le cadre du Jumelage avec le Burkina-Faso
- Les dates prévisibles des Conseils Communaux en 2009
- des informations au sujet de la demande de subvention UREBA pour le remplacement des châssis vétustes de la crèche communale

12 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Il n'a pas ce jour d'interpellation prévue.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS**13 PATRIMOINE COMMUNAL**

Convention en vue de l'aménagement HORECA du rez-de-chaussée et d'une partie des caves du bâtiment Baudouin V, rue de la Station.

Désignation du co-contractant.

Monsieur l'Echevin Fievez présente les différentes candidatures reçues par la Ville et l'Assemblée unanime approuve le choix proposé par le Collège Communal et l'auteur de projet : Monsieur Joseph Ferrara.

14 C.C.A.T.M. – Remplacement de Membres**15 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**

A Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire.

B Implantation d'Hennuyères
Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps.
Décision.

C Implantation de Ronquières
Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

D Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

E Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire. Décision.

F Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire. Décision.

G Désignation à titre intérimaire d'un instituteur primaire. Décision.

H Ecole d'Hennuyères
Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice primaire. Décision.

- I Ecole de Ronquières
Octroi d'un congé pour des motifs impérieux d'ordre familial à un maître spécial de religion islamique. Décision.

- J Démission d'une maîtresse spéciale de couture.
Admission à la pension.